

**PROPRIETAIRE**

Christophe et Françoise POTHIER-RENAUD  
6 rue des chantiers  
44460 ST NICOLAS DE REDON  
Tél : 02.99.72.14.29 – 06.11.22.78.77  
email : christophe.pothier@hotmail.fr  
Site Web : http://appartements-vacances-arzon-56.fr

DATE : / / 2019

**CONTRAT de LOCATION SAISONNIERE 2019**

**Appartement T2 « RESIDENCE du FOGEO » 16 avenue de Kerlun 56640 ARZON**

**LOCATAIRE**

Mr, Mme : Adresse : VILLE : CODE POSTAL :  
Tél domicile : Tél Portable : Mail :

s'engage à louer l'appartement situé Résidence du FOGEO au 16 Avenue de Kerlun 56640 ARZON LE CROUESTY  
Appartement avec classement préfectoral par l'office du tourisme : 2 étoiles (équivalent 2 clés vacances)

**DESCRIPTIF** complet en page 2 du présent contrat

**DATE de LOCATION** du SAMEDI / / 2019 heure d'arrivée à convenir  
au SAMEDI / / 2019 heure de départ : 10h00  
semaine (s) n° :  
nombre de semaine (s) :  
nombre de personne : Adultes : Enfants :  
présence d'animaux : (1 seul animal accepté, majoration de la location + 25 €)

**MONTANT de la LOCATION** €uros voir tarif dans la page tarifs T2 fogueo du site web

**1 - ACOMPTE 25 % à la réservation** €uros (le chèque pourra être encaissé à réception)

**2 - SOLDE 75 % à l'arrivée** €uros

**3 - Montant de la Taxe de séjour** €uros

**TAXE de SEJOUR** reversée à la commune de Arzon (0,90 €/jour/personne + de 18 ans soit 6,30 € / pers./ semaine) **Taxe 2019**  
calcul de la Taxe de Séjour (0,90 € x nbre de jours x nbre de pers. x nbre de sem.) exemple : 2 pers. x 7 jours = 12,60 €  
2 pers. x 14 jours = 25,20 €

**Montant à régler à l'arrivée (2 + 3 solde 75% + TS)** €uros à régler à l'arrivée à la personne chargée de l'accueil

**Electricité en SUS** (sur relevé au compteur) : OUI NON (période de facturation : du 1 octobre au 1 mai – Tarif du kWh = 0,15 €/kwh)  
compteur linky relevé arrivée : - relevé départ : **à régler à votre départ**

**4 - CAUTION en garantie de 300 €uros** exigée en complément de la location (chèque non encaissé sauf dégradations après séjour)  
(le chèque de caution n'est pas restitué à votre départ mais détruit ultérieurement, si vous souhaitez le récupérer, vous devez fournir une enveloppe timbrée à votre intention, envoi courrier courant octobre seulement)

**5 – Garantie Villégiature « risques locatifs (voir au dos) »** reçu attestation le :

**Modalités de REGLEMENT** à convenir à la réservation : Chèques, Espèces, Virement bancaire (sous conditions, RIB préalable)  
Nous ne prenons pas les Chèque Vacances  
Si vous souhaitez recevoir la copie du contrat signée par courrier papier, joindre une enveloppe timbrée à votre intention, sinon retour par mail

**ACCUEIL**

**Vous devrez IMPERATIVEMENT prendre contact plusieurs jours avant votre séjour avec la personne chargée de l'accueil pour convenir de votre heure d'arrivée.** La remise des clés ne se fait que sur rendez vous, il n'y a pas de présence permanente pour l'accueil à l'appartement.

**Du 1 Mai au 31 Octobre, vous serez accueilli par Mme PEROCHON, mobile : 06.41.25.05.79** qui vous donnera ses consignes.

Dans le cas exceptionnel d'une installation du locataire dans l'appartement sans la présence du propriétaire ou de son représentant, les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec si possible des photos (smartphone, whatsapp, mail, ..) pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent, sans réclamation, vous serez supposé responsable.

**CONDITIONS de LOCATION**

**Le locataire déclare avoir lu le descriptif et bien lu les conditions de location à la page 2 du contrat et les accepter sans réserve**

**Désistement : bien lire le paragraphe au verso**

**Le non respect des conditions de règlement** (exemple acompte non reçu avant l'arrivée, sauf accord préalable) **ne nous engage pas et nous nous réservons la possibilité de refuser la location.** Nous refusons les chèques d'Acompte pour une réservation inférieure à 20 jours avant la date d'arrivée.  
Accepté uniquement Espèces ou Virement bancaire.

Nous espérons que vous passerez un agréable séjour et de bonnes vacances.

**Signature précédé de « bon pour accord » du locataire (recto et verso)**

## DESCRIPTIF et CONDITIONS de LOCATION

(Annexe à l'Arrêté Ministériel n°25.305)

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et Adresse du Propriétaire : Mr et Mme POTHIER-RENAUD

Notre adresse 6 rue des chantiers - 44460 ST NICOLAS DE REDON

Téléphone domicile : 02.99.72.14.29 - Portable : 06.11.22.78.77

Adresse Mail : christophe.pothier@hotmail.fr

Adresse des locaux loués : Résidence du Fogeio – 16 Avenue de Kerlun 56340 ARZON LE CROUESTY

Date de construction de la résidence : 1993

Classement Préfectoral de l'appartement : 2 \* préfectoral

SITUATION de la Résidence dans la localité

Distance de la mer : 50 mètres - Distance de la plage : environ 40 mètres, accès direct privatif de la résidence

Distance de la gare la plus proche : VANNES à 30 km – Service de bus réguliers à proximité

Distance du centre ville : ARZON à 1 km - Le Port du Crovesty à 800 m

### Caractéristiques de la résidence et de l'appartement :

Construction en dur en pierres apparentes, jardin et pelouse, appartement situé dans un immeuble comportant plusieurs appartements sur 2 étages -

Exposition de l'appartement : SUD et face mer

L'appartement comprend 2 pièces – Superficie approximative de l'appartement : 39 m2 – Rez de Jardin – sans ascenseur

Loggia Terrasse ouverte au SUD, petit jardinet privatif : le locataire en a la jouissance

Répartition des pièces : pièce principale séjour et cuisine au SUD, chambre au nord côté parking et jardin

Règlement de Copropriété

Un règlement de copropriété existe et affiché dans l'appartement, son respect est impératif :

**(interdiction de faire sécher le linge en terrasse, les pelouses et les espaces communs sont interdits aux jeux, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et l'accès à la plage leur est interdit)**

### ETAT DESCRIPTIF de l'appartement

Aspect intérieur : mur blanc parfait état    Entretien général : parfait état

SEJOUR : env. 22 m2 - coin cuisine: lave vaisselle (prévoir vos pastilles), frigo, 2 plaques électriques, mini four électrique, micro ondes, évier 1 bac inox, plan de travail, cafetière, cocotte minute, , etc..., équipement de vaisselle complet. Table, 2 chaises, banquette en L, étagères, grande baie vitrée coulissante vitrage isolant de 3m50 sur la terrasse avec volet roulant électrique et rideau, canapé clic-clac convertible lit double (couvertures, 2 oreillers, traversin), Télévision TNT grand écran sur support mural, jumelles, miroir, placard, étagères et penderie, Lave Linge, ..

CHAMBRE : env. 9 m2, lit double de 140 (couvre lit - 2 couvertures - 2 oreillers- traversin, tête de lit + chevet + lampes, 1 lit pliant d'appoint pour 1 pers avec literie, armoire penderie, étagères, table, fenêtre sur jardin, volet battant,

TOILETTE : lavabo, douche avec rideau, grande glace miroir, éclairage halogène, porte serviette,

WC : séparé, placard ballon eau chaude 100L + étagères et produits entretiens, fer à repasser + table, aspirateur, balai, ...

Téléphone filaire et liaison Internet : NON - pas de WIFI dans l'immeuble. Connexion internet possible par votre modem portable

CHAUFFAGE : 2 radiateurs dans le séjour, 1 chambre, 1 toilette, 1 couloir. (délestage nécessaire en cas de surconsommation)

CONSOMMATION ELECTRIQUE : Facturé en SUS sur relevé compteur du 1 octobre au 1 mai

LOGGIA TERRASSE : table et chaises PVC, transat, parasol, chaise de plage, abri vent, jeux de bain, ...

### PROPRETE et MENAGE SONT A VOTRE CHARGE A VOTRE DEPART

Il n'est pas prévu de ménage après votre passage, aussi il va de soit que vous devez laisser l'appartement en parfait état de propreté. (En cas d'insuffisance ou réclamation formulée par le locataire suivant, une retenue de 50 € minimum sera perçue sur la caution)

Rappel : les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec éventuellement des photos pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent.

### RESTE à LA CHARGE DES LOCATAIRES - vous devez prévoir :

Votre linge de maison (serviettes, draps, alèzes de matelas, housses d'oreillers, traversins, torchons cuisine,...)

Produits d'entretien, pastilles pour le lave vaisselle

En cas de bris de vaisselle ou objets dans l'appartement, vous devez les remplacer à l'identique dans le commerce local.

GARANTIE ASSURANCE : Le locataire doit nous remettre avant son séjour, une Attestation de son assurance pour les risques locatifs

« garantie villégiature » pour la période de location réservée. (voir votre assureur)

DESISTEMENT : Nous attirons votre attention sur le fait que ce contrat vous engage. En cas de désistement avant le séjour, l'acompte de réservation sera acquit au propriétaire à titre d'indemnité. Conformément à la législation, le propriétaire est en droit de réclamer le solde intégral, pour ne pas être pénalisé. Nous vous conseillons donc de souscrire une garantie auprès d'une assurance.

(exemple lien suivant: <http://www.amivac.com/asurance-annulation.asp>)

(si nous arrivons à relouer l'appartement à temps, nous essaierons de vous rembourser une partie de la location, non contractuel)

**Les arrivées décalées ou départs anticipés n'ouvrent pas droit à déduction ou remboursement**

### NOTA

Nous essayons d'apporter le maximum de confort à notre appartement pour votre bien être. Le présent descriptif est donné à titre indicatif.

Cependant l'absence ou le non fonctionnement d'un appareil de confort indépendant de notre volonté ne donnera droit à aucune indemnité ou moins value sur le prix du séjour. Si vous cassez des objets, vous êtes priés de les remplacer à l'identique ou en cas d'impossibilité de nous en avertir. Toutes dissimulations seront déduites sur la caution.

Nous apportons le maximum de soin à l'appartement, aussi nous vous demandons de le respecter. N'oubliez pas que cette location est de particulier à particulier et que nous ne prétendons pas vous apporter les mêmes services que des structures commerciales ou résidences hôtelières, dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Signature précédé de « bon pour accord » du locataire